

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RECENSEMENT—CHOIX DES AIDES

Question n° 210—M. Regier:

1. En ce qui concerne le prochain recensement, a-t-on conseillé aux commissaires de consulter les bureaux du Service national de placement dans le choix des recenseurs?

2. Sinon, pour quelle raison?

Réponse de l'hon. George H. Hees (ministre du Commerce):

1. et 2. Les commissaires du recensement ont été nommés par le ministre du Commerce et, comme on l'a déclaré à maintes reprises, il a obtenu des recommandations de diverses sources. Le personnel temporaire de bureau affecté au recensement sera nommé par la Commission du service civil, qui consultera à cette fin les bureaux régionaux du Service national de placement. Les agents recenseurs seront nommés par chaque commissaire. Les

commissaires ont reçu instruction de trouver des gens compétents et, au besoin, ils consulteront le Service national de placement.

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Direction des parcs nationaux—

283. Administration, \$268,584.

Services des parcs nationaux et des lieux historiques—

284. Administration, fonctionnement et entretien, \$8,248,914.

285. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$16,149,217.

286. Musée national de l'aviation, \$139,875.

287. Subvention à la *Jack Miner Migratory Bird Foundation*, \$5,000.

288. Allocation en vue de l'aménagement du Jardin international de la paix, au Manitoba, \$15,000.

289. Paiement à la Commission des champs de bataille nationaux de sommes accordées en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec (c. 57, Statuts de 1908, modifié), \$211,286.